

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Syndicat Intercommunal Murois



OBLIGATIONS ET OBJECTIFS DU DOB

- Le Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants.
- C'est une étape préalable au vote du budget primitif qui doit se tenir en amont du vote de ce dernier. Il n'a pas de caractère décisionnel néanmoins sa teneur doit faire l'objet d'une délibération du comité syndical.
- Il doit permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice à venir mais également d'être informée sur la situation financière de la collectivité.
- Le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur les orientations budgétaires et doit comporter les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, une présentation de l'évolution des dépenses et notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

INTRODUCTION

- L'année 2024 a été particulièrement difficile au SIM comme dans toutes les collectivités du fait de la conjoncture générale avec un contexte d'inflation forte. Le SIM a de plus subi le contrecoup de la hausse des coûts de l'énergie depuis 2023. L'année 2025 s'annonce moins lourde de charges au vu des situations annoncées au niveau national, en particulier la baisse du coût de l'électricité.
- Les charges de fonctionnement seront néanmoins encore fortement impactées par la hausse des prix (gaz, carburants, matières premières...).
- Les augmentations du smic et la majoration des 5 points d'indice pour les fonctionnaires toutes catégories confondues ont fait augmenter les charges de personnel, cumulées aux indemnités de fin de contrat. Cette année 2025 devrait être plus calme, avec une stabilité des équipes qui réduit les coûts liés à l'usage d'agents contractuels et des hausses de salaires contenues.
- Le Syndicat poursuivra les efforts engagés en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Les démarches visant à réduire la facture énergétique des bâtiments seront prioritaires.
- Les orientations développées par la suite devront tenir compte du contexte économique et du passif des années 2023 et 2024 pour maintenir l'activité du SIM. A noter que le SIM a réduit au maximum ses dépenses de fonctionnement et n'a fait aucun investissement d'importance en 2024. L'usure et la vétusté des équipements nous imposeront des dépenses de remise en état pour continuer à rendre le service attendu dans de bonnes conditions.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Le tableau ci-après présente les dépenses réelles de fonctionnement du CA 2022 au CA 2024.

Les dépenses réelles de fonctionnement				Evolution 2022-2023	Evolution 2023-2024
	CA 2022	CA 2023	CA 2024		
Charges à caractère général	487 392.80 €	660 851.58 €	671 069.36 €	36%	1,5 %
Personnel	1 118 235.98 €	1 161 739.48 €	1 195 014.32 €	4%	3 %
Subventions versées aux associations et indemnités d'élus	198 255.89 €	210 377.47 €	199 831.06 €	6%	- 5%
Intérêts d'emprunt	7 186.70 €	9 146.89 €	6 592.51 €	27%	- 28 %
TOTAL	1 710 691.39 €	2 042 115.42 €	2 068 639.43 €	13%	1,30 %

1. LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

- En 2025, les dépenses de fluides devraient revenir à des taux raisonnés mais la prudence impose une projection haute.
- Les équipements vieillissent et nécessitent des réparations et aménagements qui seront réalisés le plus possible en interne. Néanmoins des achats seront nécessaires pour mener à bien les chantiers de remise en état.
- Le Syndicat organise le forum intercommunal des associations. Cette manifestation festive, sportive et associative sera reconduite en 2025 et intégrée dès le budget primitif.
- En dehors de ces imputations, les responsables du Syndicat ont adapté les dépenses de leur service pour contenir les charges à caractère général.

**Le chapitre 011 devrait s'élever à 755 000 €
soit en Hausse de 4 % par rapport au BP 2024**

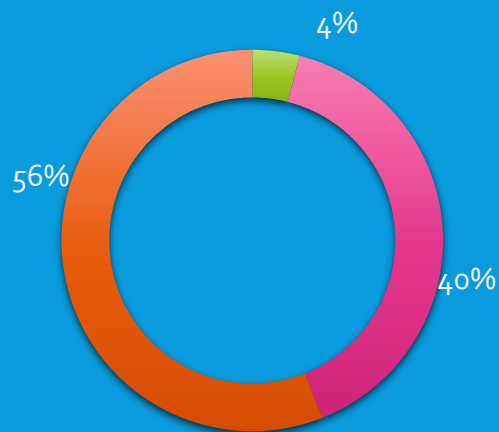
2. LES CHARGES DE PERSONNEL (1)

- Deux agents titulaires sont actuellement en arrêt longue maladie et longue durée. Malgré les efforts des équipes pour pallier en interne ces absences, des contractuels ont du être recrutés pour assurer un maintien acceptable du service aux usagers
- Le service médiathèque fonctionne avec 3 ETP. Un contrat Parcours Emploi Compétence Jeune devrait être recruté si le dispositif est reconduit par l'Etat pour venir renforcer l'équipe culturelle.
- Au vu du contexte national, il ne devrait pas y avoir de hausse du point d'indice ni de prime pouvoir d'achat pour les agents publics en 2025. Une hausse du smic devrait par contre intervenir en juillet.
- Néanmoins nous prévoyons une petite marge pour ne pas être en difficulté sur un chapitre qui ne peut pas être dépassé.

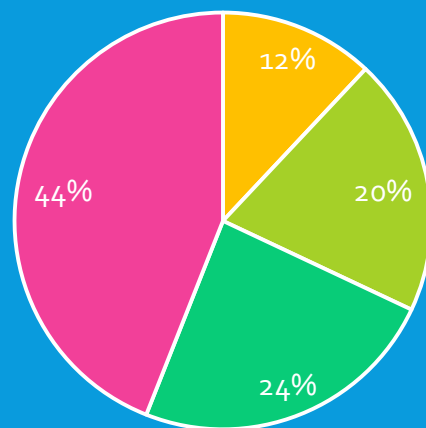
**Le chapitre 012 devrait s'élever à 1 210 000 €
soit en hausse de 0,8 % par rapport au BP 2024**

2. LES CHARGES DE PERSONNEL (2)

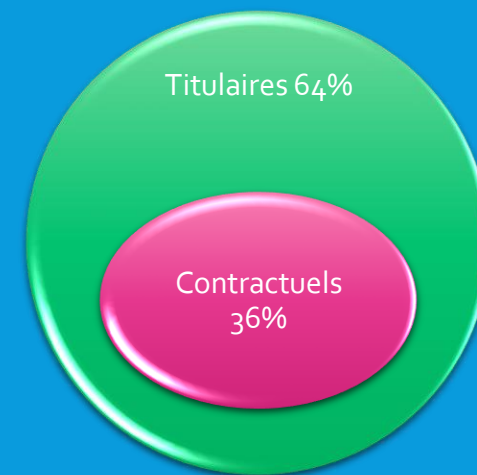
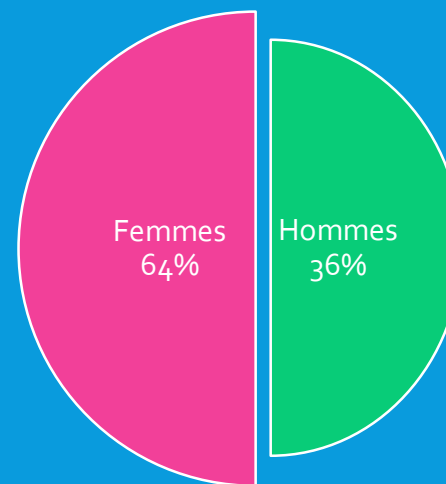
La structure des effectifs pour l'année 2024 :



■ Catégorie A ■ Catégorie B
■ Catégorie C



■ Administratif ■ Médiathèque
■ Technique ■ Piscine



3. LES CHARGES DE GESTION COURANTE

- Les subventions de projet ou d'investissement sont versées aux associations intercommunales uniquement sur présentation de justificatif. L'année 2024 a été marquée par un grand dynamisme associatif bien accompagné par nos équipes.
- Pour les subventions de fonctionnement de 2025, la commission association va étudier les demandes en attribuant toujours des aides tout en tenant compte des contraintes budgétaires du SIM. Le SIM souhaite néanmoins valoriser au mieux les événements exceptionnels organisés par nos associations locales (anniversaires, tournois caritatifs...)
- Concernant les indemnités des élus, les cotisations devraient rester stable en 2025.

Le chapitre 65 devrait s'élever à 219 250 €

soit en hausse de 9% au BP 2024

4. LES CHARGES FINANCIÈRES

- Les trois emprunts du SIM sont à taux fixe.
- Le montant des intérêts diminue au fur et à mesure des remboursements.

**Le chapitre 66 devrait s'élever à 4740 €
soit en baisse de 37% par rapport au BP 2024**

5. LES CHARGES EXCEPTIONNELLES

- Ces charges étaient historiquement liées aux remboursements des abonnés annuels de la piscine pour la période COVID jusqu'en 2022 mais aucune demande n'a eu lieu ces deux dernières années.
- Par mesure de précaution un montant de 1000 € est prévu au BP 2025 pour pallier une éventuelle fermeture d'équipement ou tout autre nécessité.

**Le chapitre 67 devrait s'élever à 1000 €
soit légèrement inférieur au BP 2024**

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

1. LES ATTÉNUATIONS DE CHARGES

- Les atténuations de charge correspondent aux remboursements des salaires des agents en raison d'un congé (maladie, maternité, paternité, etc.), d'un mi-temps thérapeutique ou encore d'un détachement.
- En 2025, deux agents restent positionnés en congé longue maladie et longue durée. Les remboursements de salaire de ces agents seront prolongés d'autant.
- Par contre les remboursements d'Etat concernant le PEC seront minorés voir stoppés si le dispositif n'est pas reconduit.

**Le chapitre 013 devrait s'élever à 45 000 €
soit en baisse de 25 % par rapport au BP 2024**

Le tableau ci-après présente les recettes réelles de fonctionnement du CA 2022 au CA 2024.

Les recettes réelles de fonctionnement				Evolution 2022-2023	Evolution 2023-2024
	CA 2022	CA 2023	CA 2024		
Atténuation de charges	87 321.39 €	105 790.95 €	48 132.78 €	21%	- 55%
Produits des services	377 983.06 €	399 395.00 €	420 117.25 €	6%	5%
Dotations et participations	1 700 373.94 €	1 743 683.80 €	1 832 213.80 €	3%	5%
Autres produits de gestion courante	47 995.34 €	42 362.34 €	56 320.79 €	-12%	33 %
Produits exceptionnels	929.62 €	-00 €	-00 €	-100%	0
TOTAL	2 214 603.35 €	2 291 232.09 €	2 356 784.62 €	3%	3%

2. LE PRODUIT DES SERVICES

- Les produits des services correspondent aux recettes d'exploitation de la piscine et de la médiathèque.
- l'année 2024 a marqué une augmentation de la fréquentation de nos équipements . Les équipes se sont mobilisées pour développer et dynamiser encore les actions en direction des différents publics. Une légère augmentation des tarifs a permis aussi de majorer nos recettes.
- Au moment de la rédaction du ROB, les recettes de 2024 sont supérieures aux prévisions budgétaires 2024

**Le chapitre 70 devrait s'élever à 405 000 €
soit en hausse de 1,25 % par rapport au BP 2024**

3. DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

- Les dotations des communes devrait être stables par rapport à l'année 2024. Les Villes de Saint Bonnet de Mure et Saint Laurent de Mure verseront chacune 840 000 €. Un complément de participation pour le RPE est établi à hauteur de 28 000€, soit 14 000€ par commune membre.
- Ce chapitre reprend également les recettes versées par le Département au titre de l'utilisation des équipements sportifs par les élèves des collèges partenaires.
- Les communes en convention avec le Syndicat complètent les deltas entre le tarif résident et le tarif extérieur de la piscine.

**Le chapitre 74 devrait s'élever à 1 765 000€
soit en hausse de 0,30% par rapport au BP 2024**

4. LES PRODUITS DE GESTION COURANTE

- Ce chapitre concerne le logement situé au-dessus des locaux administratifs qui est en location.
- La part des agents des chèques déjeuner est imputée sur ce chapitre. Il n'y aura pas de revalorisation du montant des tickets restaurant ni de diminution de la part employeur donc les recettes resteront stables.

**Le chapitre 75 devrait s'élever à 42 000€
soit en baisse de 6 % par rapport au BP 2024**

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

Berser
Levrault

ID : 069-256900796-20250226-2025_01-DE

III. L'ÉPARGNE ET L'AUTOFINANCEMENT

INDICATEUR DE CRISE CONJONCTURELLE

Le tableau ci-après présente les épargnes et l'autofinancement du CA 2022 au CA 2024.

Les épargnes et l'autofinancement			
	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Epargne de gestion	409 819.72 €	258 263.56 €	290 869.88 €
Epargne brute	402 633.02 €	249 116.67 €	284 277.37 €
Epargne nette	132 431.68 €	- 29 742.50 €	757.10 €
Autofinancement	169 310.00 €	3 969,71 €	38 455.11 €

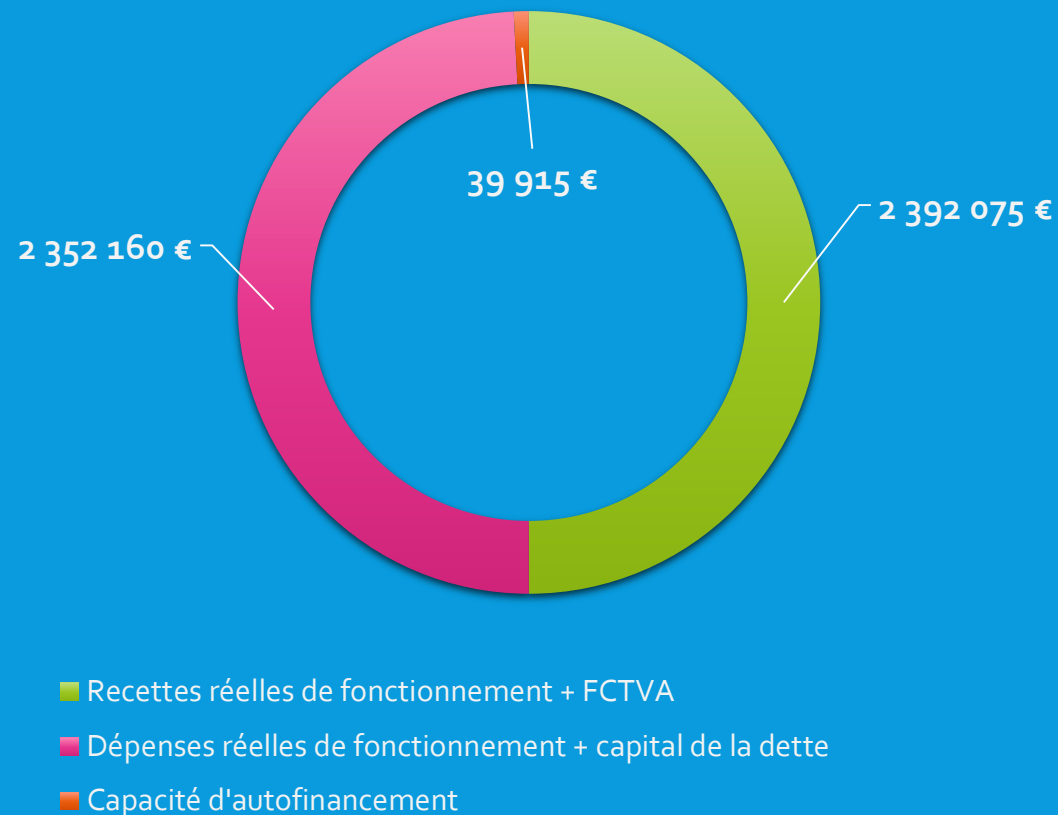
RAPPEL DES DÉFINITIONS

- Epargne de gestion : somme des recettes réelles de fonctionnement diminuée des dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.
- Epargne brute : épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette.
- Epargne nette : épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette.
- Autofinancement : épargne nette cumulée au produit de FCTVA perçu au titre de l'exercice budgétaire.

Capacité d'autofinancement en 2025

La capacité d'autofinancement du SIM, synonyme de la santé financière, illustre une situation dégradée par les problématiques conjoncturelles des deux dernières années.

La capacité d'autofinancement générée par le CA 2024 est basse et nous permettra uniquement des investissements strictement nécessaires.



Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

Berser
Levrault

ID : 069-256900796-20250226-2025_01-DE

IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Le tableau ci-après présente les dépenses réelles d'investissement du CA 2022 au CA 2024.

Les dépenses réelles d'investissement				Evolution 2022-2023	Evolution 2023-2024
	CA 2022	CA 2023	CA 2024		
Travaux / Equipements / Maitrise d'œuvre	225 830.87 €	425 726.98 €	8 629.85 €	89%	- 97%
Remboursement du capital de la dette	270 201.34 €	278 859.17 €	283 520.27 €	3%	2%
TOTAL	496 032.21 €	704 586.15 €	292 150.12 €	42%	- 58%

En sus du remboursement du capital de la dette, dépense obligatoire à budget primitif et qui s'élèvera en 2025 à 176 962,00 €, le Syndicat va de les investissements, en s'appuyant sur les axes du projet politique. Si les prévisions budgétaires sont suivis sans ambition d'excédent on peut inscrire 345 192.29 € en dépense d'investissement

- Remplacement leds bassin sportif : 17 195,04€
- Baies vitrées à haute étanchéité thermique à la piscine : 85 000 € (subvention possible en cours de recherche)
- Renouvellement flotte aquabike (10): 18 000 €
- Mise sous alarme piscine : 8000 € + contrôle d'accès 3000 €
- Auto laveuse gymnase: 13 000 €
- Création d'un nouveau site internet: 28 000 €
- Changement panneau lumineux : 15 000 €
- Réaménagement de la médiathèque : 3 000 €
- Investissements divers : 20 000€

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

Berser
Levrault

ID : 069-256900796-20250226-2025_01-DE

V. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Le tableau ci-après présente les recettes réelles d'investissement du CA 2022 au CA 2024.

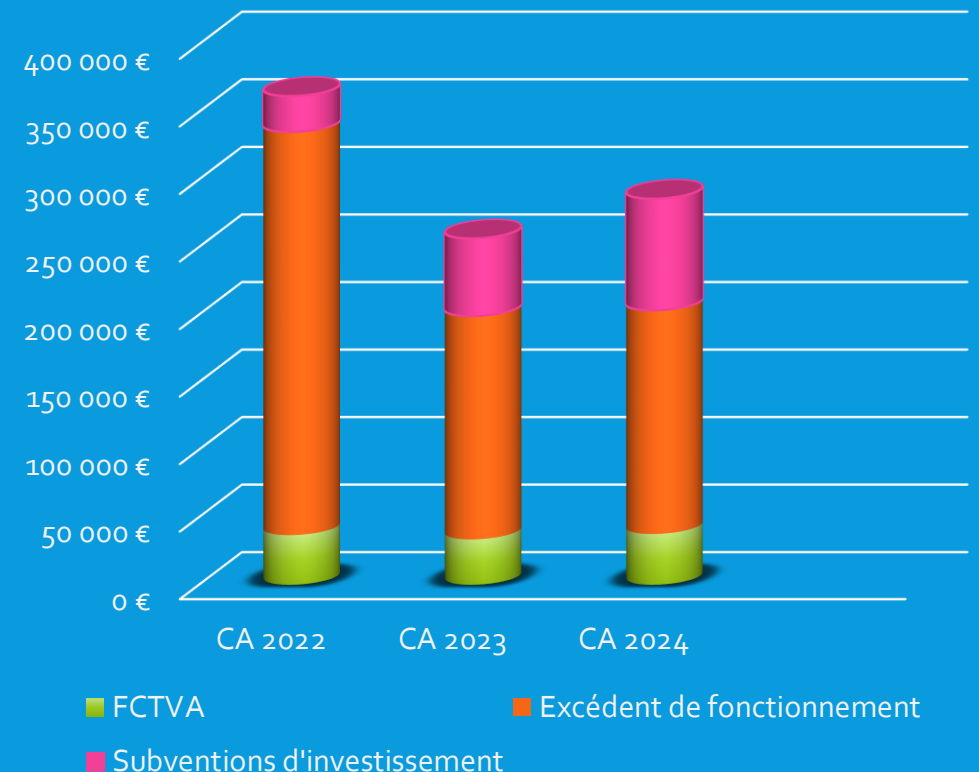
Les recettes réelles d'investissement				Evolution 2022-2023	Evolution 2023-2024
	CA 2022	CA 2023	CA 2024		
FCTVA	36 877.84 €	33 712.21 €	37 698.01€	-9%	12%
Excédent de fonctionnement	386 525.92€	298 493.56 €	165 652.73 €	-23%	-45%
Subventions d'investissement	26 520.00 €	57 372.30 €	82 611.00 €	116%	44%
TOTAL	449 923.76 €	389 578.07 €	285 961.74 €	-29%	- 27%

Pour 2025, la FCTVA est estimée à 74 447.96 € soit en hausse par rapport à l'année précédente en raison de la reprise des investissements en 2023 et en particulier à la création de la zone fitness outdoor.

L'excédent de fonctionnement est plus faible que l'année dernière et va impacter drastiquement les recettes réelles d'investissement qui nous permettront de gérer uniquement les investissements strictement nécessaires dans le cadre du bon fonctionnement des équipements.

En fonction des travaux, des demandes de subventions pourront être réalisées en cours d'année.

Evolution des recettes réelles d'investissement



Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

Berser
Levrault

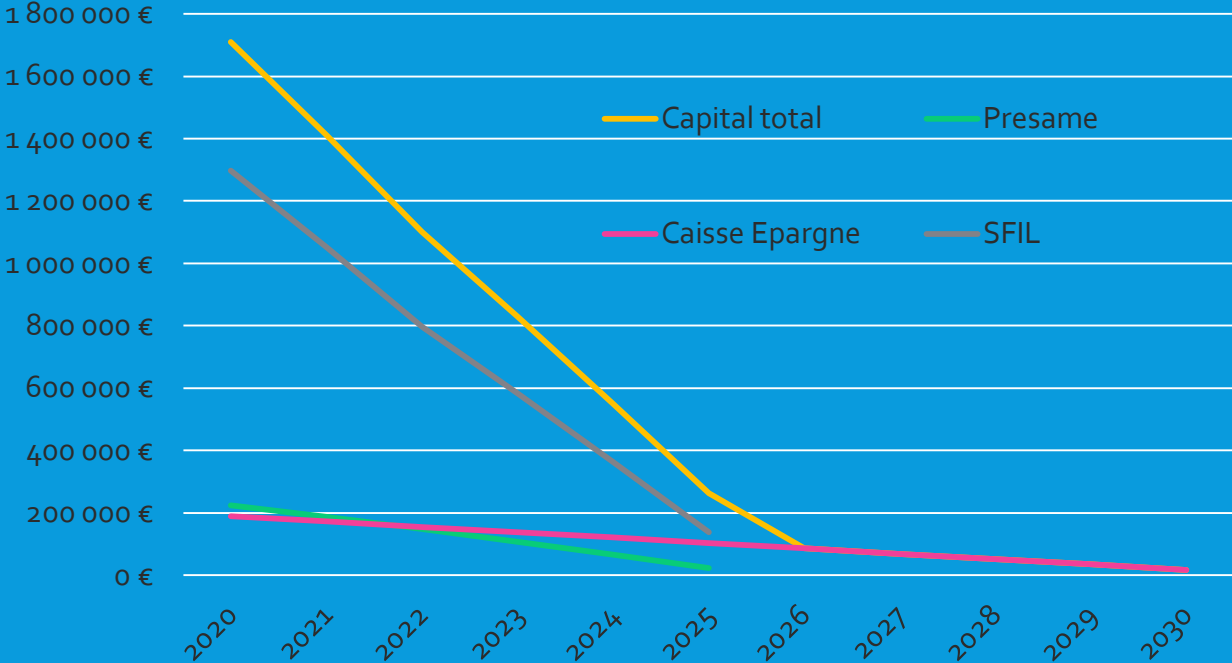
ID : 069-256900796-20250226-2025_01-DE

VI.LA DETTE DU SIM

La baisse du remboursement du capital selon la courbe de l'emprunt

En 2024, le remboursement de la dette diminue encore en raison de la courbe de l'emprunt. En 2025, les emprunts du Syndicat seront soldés ce qui permettra d'aborder plus sereinement un nouveau financement pour le prochain exercice (nouvelle médiathèque en question). En attendant, les recettes réelles du Syndicat seront suffisantes pour couvrir nos besoins pour le remboursement des échéances et des investissements mesurés et il ne sera pas nécessaire de recourir à l'emprunt cette année.

En cours de la dette



Evolution du capital d'emprunt restant dû

